



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :**

Bid Receiving/Réception des sousmissions
Soumissions par courriel à:
anouk.st-aubin@rcmp-grc.gc.ca

**SOLICITATION
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaries :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Title – Sujet Inspection de la corrosion de 5 ans		Date 2022-02-07
Solicitation No. – N° de l'invitation 202200009/A		Amendment No. – N° de la modification 1
Client Reference No. - No. De Référence du Client		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At / à :	14 :00	EST (Eastern Standard Time) HNE (heure normale de l'Est)
On / le :	2022-02-14	
F.O.B. – F.A.B	GST – TPS	Duty – Droits
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services		
Instructions		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Anouk St-Aubin Anouk.st-aubin@rcmp-grc.gc.ca		
Telephone No. – No. de téléphone 438-462-2984	Facsimile No. – No. de télécopieur	

Delivery Required – Livraison exigée	Delivery Offered – Livraison proposée
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:	
Telephone No. – No. de téléphone	Facsimile No. – No. de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



La présente modification vise à :

- répondre aux questions reçues pendant la période de soumission

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 1:

Veillez fournir une estimation du nombre de jours, à compter de la clôture le 14 février 2022, avant l'attribution du contrat, ou la date estimative de l'attribution du contrat, à savoir la date à laquelle commencera la période de neuf semaines visée par le contrat.

Réponse 1:

Il s'agit d'un besoin prioritaire.

L'obtention de l'habilitation de sécurité au niveau d'accès aux emplacements avec escorte (FA2) prend habituellement quelques semaines, si les ressources saisissent correctement les données sur le portail. Cela dépend également du nombre de demandes en cours de traitement à la Section de la sécurité ministérielle de la région du Centre (SSMRC).

Question 2:

Puis-je demander des éclaircissements sur l'exigence relative à l'habilitation de sécurité FA2? Le travail serait effectué dans nos installations (à l'extérieur des installations de la GRC) et en supposant que tout équipement essentiel à la mission serait retiré de l'aéronef avant son arrivée dans nos installations. La cote de sécurité sera-t-elle nécessaire si tous les travaux de maintenance sont effectués dans nos propres installations ?

Réponse 2:

L'habilitation de sécurité FA2 est requise pour tous les employés travaillant sur l'aéronef, que ce soit sur place ou à l'extérieur. Une escorte est nécessaire s'ils sont sur place. S'ils sont hors site, l'équipement sera retiré ou désactivé, selon ce qui a été déterminé dans la liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS).

Question 3 :

Si nécessaire, pouvez-vous clarifier ce que l'on entend par « vérifications locales d'application de la loi » requises ?

Réponse 3 :

Vérifications des bases de données de la police.

Question 4 :

Ces vérifications s'appliqueront-elles à l'ensemble du personnel de l'immeuble ou seront-elles limitées aux employés chargés de l'entretien et de la supervision de l'entretien des aéronefs ?

Réponse 4 :

Nous habilitons les employés qui travaillent sur ce besoin.